



By Revenu Pierre

Studéa Chartrons Bordeaux (33)

Etudiants - NEXITY STUDEA

NUMÉRO DE DOSSIER : 6575

COORDONNÉES	
Résidence	Studéa Chartrons 22 SENTE DES MARINIERS 33000, Bordeaux
Exploitant	NEXITY STUDEA 19 Rue de Vienne 75008, Paris 08 Élysée 0820 830 820 studea-proprietaires-region1@nexity.fr
Cabinet de Syndic	NEXITY BORDEAUX BELVEDERE 50, rue de la Garonne 33100, Bordeaux 05.56.90.56.05 IMISSELIS@nexity.fr
Notaire programme	ETUDE FANZEL-BATAILLE 1 rue Felix Hess 54190, VILLERUPT, 03 82 24 02 11 loic.fanzel@notaires.fr
Référence cadastrale	Section RX - n°37, 120, 122, 131

DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Total HT	80 700 €
Dont prix meubles anciens HT	600 €
Dont prix honoraires HT	8 000 €
Montant TVA	1 600 €
Total TTC	82 300 €
Frais Notaire	7 300 €
Total acte en mains	89 600 €
Rentabilité brute HT / HT	4.37 %
Numéro copropriété	116
Numéro d'exploitation	405
Type de lot	T1
Surface	19.40 m² Carrez
Niveau / étage	4
Balcon	Non
Parking	Non
Classe énergie	D

DONNÉES FINANCIÈRES		DONNÉES D'EXPLOITATION	
Charges de copro non récupérables (annuel)	367 €	Durée et début du bail	Tacite prolongation depuis le 30/08/2024
Fonds de travaux (annuel)	0 €	Loyer annuel HT	3 527 €
Taxe foncière (2024)	205 €	Mode d'indexation	IRL 85% plafonnée à 2%/an
Dont TOM remboursée	0 €	Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
COPROPRIÉTÉ		Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605
Date de la dernière AG	10/06/2025	Classement de résidence de tourisme	non
Propriété des locaux d'exploitation	Copropriété	COMMENTAIRE	
Année de construction	2015	Loyer HT après indexation au 01/10/2025 Il est prudent de prévoir 1.500 € HT pour des travaux / mobilier.	
DAT et livraison	19/10/2015		

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 08/09/2025 à 18:21